



**Ardèche**

**Compte-Rendu  
du Conseil Municipal du 2 mars 2021**

L'an deux mille-vingt-un et le 2 mars à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, Mme Clotilde FREUCHET, M. Robert HILAIRE, M. Philippe RIVAT, Ingrid RABATE, M. Jean-Marie VIALLE, adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Amandine BLACHIER-VERDIER, Anne BOUSQUET, Elise BUNOT, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Séverine GARDES, et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : Gérard MERCIER à Philippe RIVAT, Cyrielle MARCOTTE à Anne BOUSQUET, Perrine LEMONNIER à Clothilde FREUCHET.

Excusés : -

Secrétaire de séance : Anne BOUSQUET

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du CR du 02.02.2021 à l'unanimité.

**1- Intercommunalité :**

(C. FREUCHET) Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération.

**2- Finances**

(J.M. VIALLE) et (A. LOUCHE) font une lecture de la note de présentation brève et synthétique du CA 2020.

2/ (JM. VIALLE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter les résultats définitifs tel que résumés : Le total des dépenses d'exploitation s'élève 1 018 010,40 €. Le total des recettes d'exploitation s'élève à 1 581 981,06 €. Le résultat de clôture est de 563 970,66 €. Le total de l'exercice 2020 en investissement s'élève 406 083,32 €. Le total des recettes d'investissement s'élève à 207 816,73 €. Le résultat de clôture pour l'investissement est de 198 266,59 €. Le résultat définitif pour l'année 2020 est de 357 594,69 €.

3/ (JM. VIALLE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, (hors de la présence de M. Alain LOUCHE), à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget communal 2020 qui s'établit ainsi :

- Fonctionnement, Dépenses 1 018 010,40 €, Recettes 1 581 981,06 €, Excédent de clôture : 563 970,66 €  
- Investissement, Dépenses 406 083,22 €, Recettes 207 816,73 €, Restes à réaliser 8 109,38 €, Besoin de financement : 198 266,59 €

4/ (JM. VIALLE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 206 375,97 € au compte 1068 Investissement et 357 594,69 € au compte 002.

**3- Cimetière**

5/ (P. RIVAT) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acheter des plaques destinées à être collés sur le registre du souvenir prévu à cette effet et décide vendre ces plaques aux familles qui souhaiteraient disperser les cendres du défunt dans le jardin du souvenir au tarif de 20 € TTC.

- de fixer les nouveaux tarifs de concession comme suit :

1- Pour les concessions au cimetière :

- concession double pour 50 ans : 800€

- concession double pour 30 ans : 470€

- concession double de 15 ans : 250 €

- concession simple pour 50 ans : 470€

- concession simple pour 30 ans : 300€

- concession simple de 15 ans : 160€

2- Pour le columbarium :

- case pour 50 ans (4 urnes) : 920€

- case pour 30 ans (4 urnes) : 600€

- case pour 15 ans (4 urnes) : 350 €

6/ (P. RIVAT) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession à la commune de la concession au columbarium cinquantenaire n° 4 appartenant à Mme Gabrielle MAINERO,

- Décide le remboursement à Mme Gabrielle MAINERO de la somme de 371,83 € calculée au prorata de la durée écoulée depuis l'achat au 20 juin 2002, soit 376 mois,

**4- Voirie**

7/ (R. HILAIRE) Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie (3940 €),

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)



**Ardèche**

8/ (P. RIVAT) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

1.- autoriser ENEDIS à procéder aux travaux de desserte du réseau électrique et à la réalisation à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 10 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n° 224 et 0010 – Section AC – La Combe) et autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude à intervenir.

5- Environnement

9/Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à candidature « Soutien aux communes pour la création d'une ferme à vocation d'insertion ».

6- Divers

Réunion 6 avril : CM vote du budget.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Levée de séance à 21H40

Le Maire,

Alain LOUCHE



**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

**www.veyras.fr**